

En mars 2021, avant le renforcement localisé des mesures sanitaires, le climat des affaires en France et celui de l'emploi se sont nettement améliorés

CLIMAT DES AFFAIRES - MARS 2021

Informations rapides · 25 mars 2021 · n° 077

Avertissement

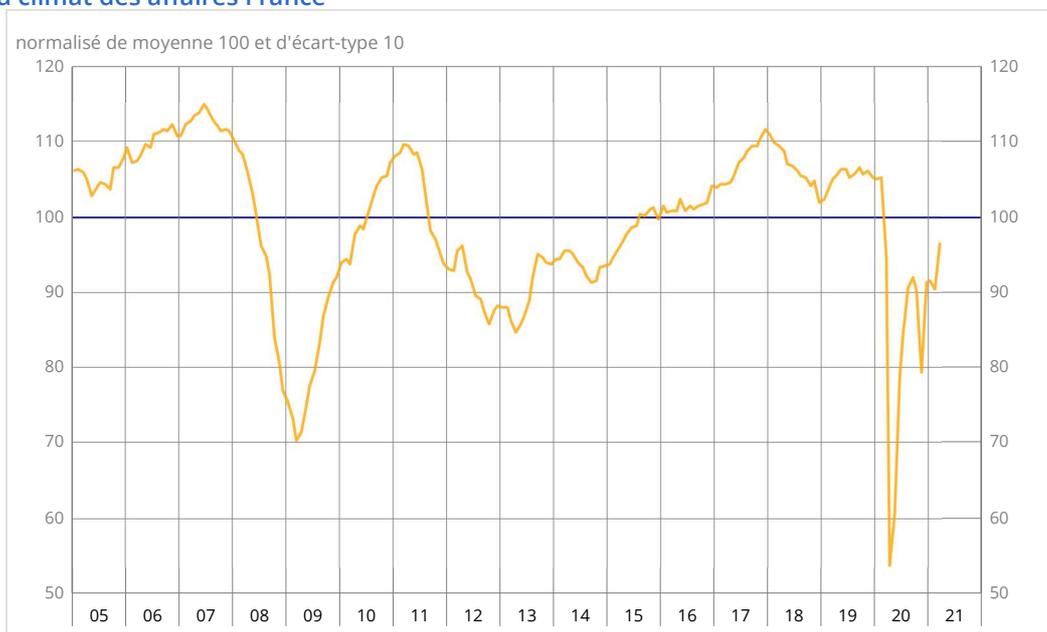
Les réponses à cette enquête ont été collectées entre le 26 février et le 22 mars 2021, *soit*, pour leur très grande majorité, avant les annonces du jeudi 18 mars de nouvelles mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19 dans 16 départements.

En mars 2021, le climat des affaires en France s'améliore nettement

En mars 2021, le climat des affaires s'améliore nettement. L'indicateur qui le synthétise, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchands, gagne 7 points. À 97, il se situe au plus haut niveau depuis le début de la crise sanitaire, se rapprochant ainsi de sa moyenne de longue période (100).

Cette nette hausse reflète surtout un regain de confiance dans le tertiaire : les climats des affaires dans les services et dans le commerce de détail progressent, respectivement, de 6 et 5 points par rapport à février et, dans le commerce de gros, de 3 points par rapport à janvier. Dans l'industrie, après trois mois d'amélioration, le climat des affaires est stable en mars. Ces quatre climats des affaires demeurent en deçà de leur moyenne de longue période, même si, dans l'industrie et le commerce de gros, ils en sont assez proches. Dans le bâtiment, l'opinion des entrepreneurs sur leur activité, tant récente que prochaine, s'améliore assez nettement en mars.

Indicateur du climat des affaires France



Source : Insee

	Nov. 20	Dec. 20	Jan. 21	Fév. 21	Mars 21
Indicateurs du climat des affaires					
France	79	91	91	90	97
Industrie	92	94	96	98	98
Bâtiment*	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Services	78	90	92	89	95
Commerce de détail	72	94	93	89	94
Commerce de gros	86		95		98
Emploi					
	84	86	88	86	92

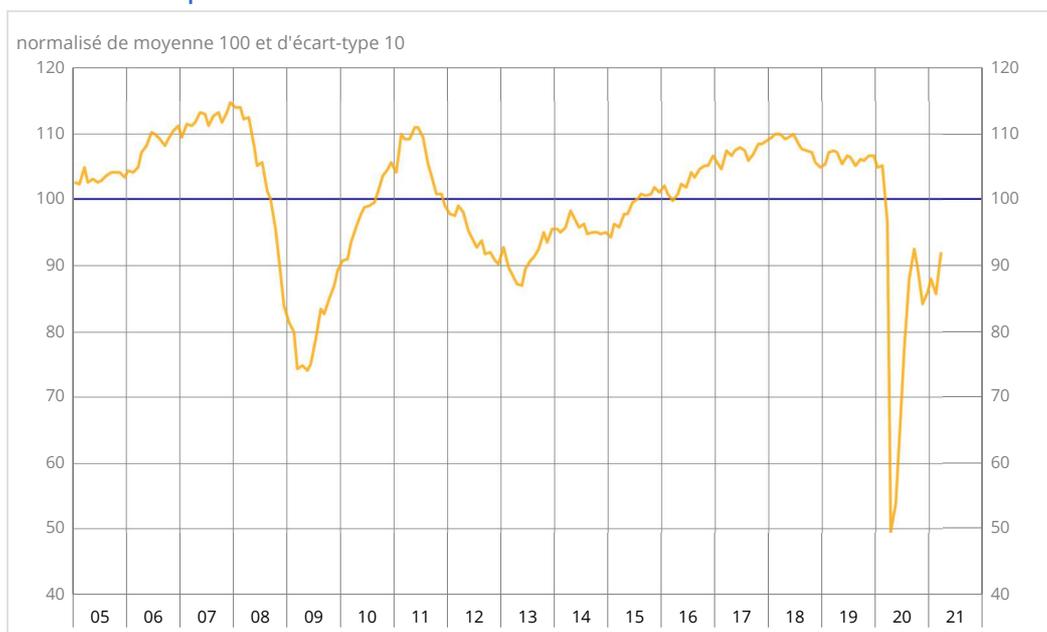
* c.f. « Pour en savoir plus »

Sources : Insee, enquêtes de conjoncture

Le climat de l'emploi s'améliore lui aussi nettement

Dans le même temps, le climat de l'emploi rebondit nettement. À 92, il gagne six points et retrouve un niveau équivalent à celui de septembre 2020, tout en demeurant bien au-dessous de sa moyenne (100). Cette amélioration est principalement due à la hausse des soldes d'opinion sur l'évolution, passée comme prévue, des effectifs dans les services hors agences d'intérim.

Indicateur du climat de l'emploi France



Source : Insee

Révisions

Les climats des affaires dans l'industrie et dans les services, ainsi que le climat de l'emploi de février 2021 sont révisés à la hausse d'un point. Le climat des affaires dans le commerce de gros, bimestriel, est révisé à la hausse d'un point pour le mois de janvier 2021. Ces révisions s'expliquent principalement par la prise en compte de réponses tardives d'entreprises.

Pour en savoir plus

L'indicateur de climat France vise à résumer l'information fournie par les enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services, le commerce (de détail et de gros), et le bâtiment. Il est construit à partir de 26 soldes d'opinion issus de ces enquêtes. L'indicateur de climat de l'emploi est obtenu à partir des 10 soldes sur les effectifs, passés et prévus, des enquêtes dans l'industrie, les services, le commerce de détail et le bâtiment. Les soldes relatifs à l'emploi dans les services repris dans l'indicateur de climat de l'emploi distinguent les services hors intérim des agences d'intérim ; pour ces dernières, les soldes sur les effectifs passés et prévus ne sont pas pondérés, contrairement aux autres secteurs.

Concernant spécifiquement l'industrie du bâtiment, tous les soldes d'opinion résultant de l'enquête sont publiés dans le numéro d'Informations Rapides dédié à ce secteur et dans les séries complémentaires mises en ligne. En revanche, il est apparu pendant la crise sanitaire que l'indicateur synthétique calculé habituellement à partir de certains de ces soldes d'opinion tendait à lisser les fluctuations de l'activité mesurée dans le bâtiment. C'est pourquoi une refonte de cet indicateur synthétique est actuellement à l'étude dans ce secteur, pour si possible améliorer ses qualités prédictives. L'indicateur de climat France continue quant à lui de prendre en compte tous les secteurs étudiés, y compris l'industrie du bâtiment ; sa méthodologie est inchangée.

Enfin, depuis les données définitives d'avril 2020, le mode de correction de la non-réponse a été modifié par rapport à la méthode usuelle qui consistait à compléter les réponses manquantes en reportant les dernières déclarations des entreprises non-répondantes. Les résultats sont à présent calculés sur la base des seules entreprises répondantes.

Prochaine publication : le 22 avril 2021 à 8h45

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr